



Québec, le 20 février 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite à la question inscrite au Feuilleton le 4 février 2020 par la députée de Mercier. Nous avons pris connaissance de la demande concernant la bonification de la subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales.

La subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales est une mesure fiscale qui vise à soutenir les aînés à faible ou à moyen revenu qui font face à une augmentation importante des taxes foncières payables à l'égard de leur résidence principale à la suite d'une augmentation considérable de sa valeur.

Depuis 2016, les aînés qui sont propriétaires de longue date de leur résidence principale peuvent bénéficier d'une subvention visant à compenser en partie les taxes municipales qu'ils doivent payer à l'égard de leur résidence à la suite d'une augmentation de sa valeur.

L'augmentation doit excéder de 7,5 % l'augmentation moyenne subie par les résidences de sa municipalité à la suite de l'entrée en vigueur d'un rôle d'évaluation. La subvention peut atteindre un montant de 500 \$.

... 2

**Québec**

390, boulevard Charest Est, 8<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1K 3H4  
Téléphone : 418 643-5270  
Télécopieur : 418 646-1574  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

**Montréal**

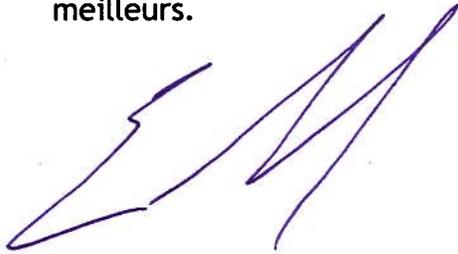
380, rue St-Antoine o., 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3X7  
Téléphone : 514 873-5363  
Télécopieur : 514 873-4728

Le gouvernement s'est engagé à procéder à un examen de l'aide fiscale destinée aux aînés afin d'accroître l'efficacité des mesures et de faire en sorte que les aînés aient accès aux mesures auxquelles ils ont droit.

Par ailleurs, rappelons que le gouvernement a agi dès le début de son mandat afin de soutenir davantage les aînés à faible revenu en instaurant le montant pour le soutien des aînés, un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 206 \$ pour un aîné seul et 412 \$ pour un couple en 2020.

De plus, il a réduit la taxe scolaire avec ses actions visant l'uniformisation des taux de taxe scolaire. Il a remis plus d'argent dans le portefeuille des Québécois et les aînés peuvent déjà en profiter.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Eric Girard